

# La gauche européenne et l'immigration

**Marie-Christine Vergiat**

*Députée européenne*

Après le nouveau drame de Lampedusa qui a vu mourir, à 600 mètres des côtes italiennes, plus de 350 migrants essentiellement érythréens, les politiques migratoires de l'Union européenne et de ses États membres sont plus que jamais mises en cause.

Un vent mauvais souffle sur le continent européen ; on exalte les identités, nationales ou européenne, et ceux et celles qui ne correspondent pas à cette prétendue identité deviennent des boucs émissaires.

C'est un défi pour la gauche européenne que d'être à l'offensive sur ces questions. Il faut voir la réalité de la question migratoire et dire la vérité. Plus que jamais osons dire que les migrations, les échanges entre les peuples ont toujours constitué des sources de richesse et que, loin d'être un poids, elles sont, au contraire, un atout pour construire ces autres politiques dont nous avons tant besoin.

## **Les migrations en Europe, une longue histoire**

Le continent européen est composé d'une grande diversité de peuples. Son histoire est faite de mouvements de population, souvent brutaux, d'invasions, qui ont laissé des traces politiques et culturelles. Ce n'est pas un handicap bien au contraire. Les peuples européens ont su dépasser ces conflits en s'appuyant sur les valeurs de démocratie, d'État de droit et de droits de l'homme, ces valeurs universelles qui sont au fondement même de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Pour l'essentiel, les États-nations qui sont à l'origine de la construction européenne ont pris forme au XIX<sup>e</sup> siècle et leurs frontières ont, pour la plupart, été fixées après la Première et la Seconde Guerre mondiale, si l'on met à part les conséquences de l'effondrement du bloc soviétique, notamment en Yougoslavie (Prix Nobel de la paix ou pas, l'UE n'a pas su empêcher tous les conflits sur le continent européen, loin de là, tout comme elle a supporté, voire s'est accommodée de dictatures à ses portes).

Et c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que « l'étranger », perçu comme le « non-national », fait son apparition. Avant « l'étranger » était celui qui venait d'ailleurs : de l'autre côté de la montagne ou de toute autre barrière naturelle.

Durant plusieurs siècles, nombre de pays européens ont été des pays d'émigration. À partir du XV<sup>e</sup> siècle, les Européens ont cherché à dominer le monde et en ont colonisé de grandes parties avec les conséquences que l'on sait en matière culturelle, économique, sociale et environnementale.

Les trois grands pays d'immigration au sein de l'UE ont d'abord été le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. Ce n'est pas un hasard. La France est le premier d'entre eux à inverser la courbe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (autour de 1880) mais d'abord au profit de mouvements intra-européens avec l'arrivée d'abord de nombreux Italiens, puis d'Espagnols, de Portugais et de Polonais. Et les violences à l'égard de ces migrants européens n'étaient pas inférieures à celles que l'on connaît aujourd'hui. Pour ne donner qu'un exemple, en août 1893, à Aigues-Mortes, dans le sud de la France, plusieurs dizaines d'Italiens ont été littéralement lynchés par la population locale et nombre d'entre eux sont morts sans qu'aucune condamnation pénale n'ait jamais été prononcée.

Le racisme, la xénophobie étaient déjà bien là. En France, on parlait d'« Espingouins », de « Ritals », de « Portos » ou de « Polaks ». On montrait du doigt leurs femmes en noir, avec des fichus sur la tête, toujours « fourrées » à l'église. Cela rappelle des choses que l'on entend aujourd'hui vis-à-vis d'autres populations. Ils vivaient pour la plupart dans des bidonvilles, et ce jusqu'à la fin des années 1960. Bref, ils n'étaient pas plus « intégrables » à l'époque que ne le seraient notamment les Africains, qu'ils soient maghrébins ou sub-sahariens, aujourd'hui.

C'est pour les besoins de la reconstruction après la Première et Seconde Guerre mondiale, puis pour ceux de la croissance des Trente Glorieuses, que l'on a fait appel à des migrants venant d'autres continents et notamment des colonies, mouvement qui a continué après les indépendances.

Mais à partir du milieu des années 1970, lors des premiers signes de « crise », les pays d'Europe de l'Ouest commencent à changer leur vision des choses. Là encore, l'exemple de la France est assez significatif puisque l'on ferme brusquement les portes à l'immigration du travail pour passer à une immigration dite familiale permettant aux seuls travailleurs déjà présents sur

le territoire de faire venir leurs familles. Ceux qui étaient déjà là ont, de fait, été incités à rester sur le territoire et à s'intégrer, quoi qu'aient pu en dire les responsables politiques de l'époque. Cela a marché et marche, encore comme en témoigne entre autres le nombre de mariages mixtes. Et nombre d'entre eux ont acquis la nationalité du pays dans lequel ils vivaient. D'où la stupidité de parler d'immigrés de la 2<sup>e</sup> ou de la 3<sup>e</sup> génération qui ne sert qu'à stigmatiser les populations concernées et qui, « curieusement », ne s'applique qu'à certains migrants et notamment pas aux intra-Européens. Il vaut mieux voir les choses telles qu'elles sont et cesser d'alimenter les fantasmes.

### **La réalité des mouvements migratoires au sein de l'UE aujourd'hui**

Dans un monde de 7 milliards d'habitants, le nombre de ceux qui migrent à l'échelle de la planète est de 220 millions, soit 3 % de la population mondiale.

Le nombre de migrants aurait été multiplié par trois depuis le milieu des années 1970 mais les statistiques mondiales restent sujettes à discussion notamment parce que nombre d'États sont incapables ou ne veulent pas fournir de chiffres.

Les progrès technologiques et la mondialisation économique ont multiplié les moyens de transport, facilité les communications, donné à voir les modes de vie des pays riches, démultiplié les mouvements de capitaux et les transferts de fonds <sup>1</sup>, densifié les réseaux transnationaux économiques et culturels. Comment s'étonner qu'un nombre croissant d'hommes et de femmes soient tentés de faire l'expérience de l'ailleurs. Le commerce mondial est passé de 1980 à aujourd'hui de 10 à 30 %. Pourquoi la liberté de circulation s'appliquerait-elle aux marchandises et aux capitaux et pas aux êtres humains ?

Mais seule une minorité d'hommes et de femmes peut vraiment circuler librement alors que les deux tiers de la population de la planète n'ont aucune liberté de se mouvoir. Les migrations sont d'abord réservées à ceux et celles qui en ont les moyens ou qui peuvent dégager ces moyens souvent au prix de nombreux sacrifices. Ceux qui viennent au nord sont aussi ceux et, de plus en plus celles, qui ont la capacité intellectuelle de se projeter sur l'ailleurs. Et ceux qui partent sont donc d'abord les plus diplômés. La grande majorité le fait la mort dans l'âme, par nécessité et non par choix.

Contrairement à certaines idées reçues, les mouvements migratoires se font quasiment à égalité Sud/ Nord (62 millions de personnes) et Sud /Sud (61 millions) mais les conditions de mobilité au Sud sont de plus en plus effroyables.

Il est temps de ramener les choses à leur juste proportion y compris à l'intérieur de l'Union européenne.

Aujourd'hui, 20,2 millions de ressortissants de pays tiers vivent sur le territoire de l'UE dont la population totale est d'environ 500 millions d'habitants.

Les migrants non communautaires représentent donc plus ou moins 4 % de la population européenne. C'est un peu plus que la moyenne mondiale mais cela reste quand même fort éloigné des hordes de migrants censées envahir le territoire. Et c'est ridicule, comparé aux 13,5 % d'étrangers résidant aux États-Unis ou aux 21,3 % séjournant au Canada.

Alors certes, pour être tout à fait juste, il faut ajouter entre 2,5 à 4 millions d'immigrés dits irréguliers mais la faute à qui quand on sait que la très grande majorité d'entre eux sont arrivés sur le territoire de l'UE dans des conditions régulières et qu'ils ont été fragilisés du fait du non-renouvellement de leur titre de séjour ? Comment ne pas dénoncer le fait que ces immigrés dits irréguliers constituent une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci qui arrange bien les patrons des secteurs dits sous tension en termes d'emploi.

De surcroît, cinq États concentrent plus de 77 % de la population immigrée. Au premier rang des pays « d'accueil » figure l'Allemagne qui comptait 7,1 millions d'immigrés au 1<sup>er</sup> janvier 2010, puis l'Espagne 5,7, le Royaume-Uni 4,4, l'Italie 4,2 et la France 3,8. Il convient de noter que cela ne reflète pas exactement le poids démographique de ces pays dans l'Union européenne. Ceci explique comment sont le plus souvent construites les politiques migratoires dans l'UE avec un grand désintérêt de la plupart des États membres et l'obsession de quelques autres.

## **Les politiques migratoires de l'Union européenne : la construction d'une Europe forteresse**

Les institutions européennes, au départ, ont plutôt fonctionné comme un frein par rapport aux dérives liberticides et xénophobes potentielles mais on a assisté à un changement radical. La majorité politique au sein de l'UE a profondément évolué et l'arrivée des nouveaux entrants, à partir de 2004, n'a fait que renforcer les choses. Les attentats de New York en 2001 ont plus servi de justificatif que de réelle motivation au basculement sécuritaire.

Les frontières se sont fermées, l'obsession des États membres, du moins de ceux qui ont pesé sur les décisions, est devenue le contrôle des frontières extérieures de l'UE et ce contrôle a été de plus en plus transféré aux pays limitrophes de l'UE (Turquie, Tunisie, Maroc notamment) tandis que les conditions d'entrée sur le territoire, notamment au sein de l'espace Schengen, et les conditions de délivrance des visas n'ont cessé de se durcir.

Pire, les aides aux pays du Sud ont de plus en plus été conditionnées à la réadmission des immigrés dits « clandestins » expulsés de l'Union européenne, qu'ils soient originaires de ces pays ou qu'ils y aient seulement transité.

C'est l'Europe forteresse qui se referme sur elle-même, bafoue ses obligations internationales notamment en matière de droit d'asile et de sauvetage en

mer : plus de 20 000 morts en Méditerranée au cours des 20 dernières années dans une indifférence quasi générale. C'est la mise en place d'un arsenal juridique sécuritaire qui se déploie sous les noms de FRONTEX, EURODAC, EUROSUR... C'est le mécanisme de Dublin qui permet aux États membres de renvoyer sur le premier pays entrant les migrants dits irréguliers, concentrant les problèmes d'« accueil » des migrants sur quelques pays, essentiellement la Grèce, l'Espagne, l'Italie, Malte et Chypre, au mépris de la moindre parcelle de solidarité et alors même que les pays concernés sont déjà confrontés aux situations les plus dures en termes économiques et sociaux. C'est aussi la directive de la honte ou directive retour qui a permis aux États les plus sécuritaires de faire de la rétention le seul mode « opératoire » pour traiter la question de l'immigration irrégulière comme vient notamment de le dénoncer un rapport du Comité des droits de l'homme de l'ONU<sup>2</sup>.

Parallèlement, une conception de plus en plus utilitariste de l'immigration a été mise en place avec une catégorisation croissante des immigrés, notamment au regard du droit du travail, en fonction des besoins économiques à court terme de l'UE.

C'est le permis unique par lequel les migrants voient leur droit au travail conditionné par leur droit au séjour. C'est un statut de travailleurs saisonniers, hyper précaire, en cours d'adoption alors qu'une directive sur la mobilité intragroupe (pour reprendre le jargon européen) favorise la mobilité des salariés hautement qualifiés des grandes entreprises. Il n'est point nécessaire de dire par quel texte les travailleurs du Sud sont les plus concernés.

On privilégie de plus en plus ce que l'on appelle la migration circulaire qui masque un droit de migrer à durée déterminée. Le principe d'aller-retour entre pays d'accueil et pays d'origine pourrait et même devrait être défendu. Les enquêtes internationales démontrent que, s'ils avaient le choix, les deux tiers des migrants privilégieraient ce type de migration. Mais ce ne sont pas eux qui décident. L'obsession utilitariste de l'Europe de la connaissance est « d'attirer les cerveaux » comme si les pays du Sud n'avaient pas besoin de leurs jeunes diplômés et comme si nous en manquions au sein de l'UE.

Par rapport à cette évolution, le Parlement européen a eu et a un rôle complexe. À de multiples reprises, il a tiré la sonnette d'alarme sur les dérives des États membres. Avec le traité de Lisbonne, il a d'ailleurs des possibilités supplémentaires pour influencer les politiques européennes en ce domaine puisqu'il est désormais co-législateur à égalité avec le Conseil sur tout le champ de justice, de la sécurité et des libertés et que, dans le même temps, la Charte des droits fondamentaux est devenue partie intégrante des traités, et constitue un point d'appui pour le respect des droits fondamentaux.

Mais, malheureusement, le principe de réalité ou de prétendu réalisme politique, sous la pression des gouvernements, quelles que soient leurs couleurs politiques, conduit à nombre de reniements.

Ce fut le cas lors du vote de la « Directive de la honte » qui a « normalisé » au niveau européen la législation sur l'immigration clandestine. Une des pires dispositions de ce texte concerne la durée de rétention. Les immigrés dits clandestins qui ont juste enfreint une règle administrative, et n'ont donc commis aucun délit, sont systématiquement privés de libertés et sont, dans certains États membres, internés dans des conditions pires que des prisons. Dans cette directive, au motif que la législation de certains États membres ne prévoyait pas de limite dans leur législation<sup>3</sup>, la durée de rétention a été fixée à un maximum de 18 mois, soit trois fois la durée moyenne des pays les plus répressifs – ce qui a conduit, comme le prévoyaient les ONG, plusieurs États membres à durcir leurs législations.

Au-delà de cet exemple qui n'est malheureusement pas isolé<sup>4</sup>, les négociations sont de plus en plus difficiles entre le Parlement européen et le Conseil, comme en attestent les 5 années de discussions qui ont été nécessaires pour aboutir à un accord sur le régime européen d'asile commun (RAEC) largement revu à la baisse et comprenant de nombreux risques<sup>5</sup> pour les demandeurs d'asile notamment en termes de détention<sup>6</sup>.

Le dernier drame de Lampedusa a donné à voir une fois encore le calvaire que vivent ces femmes, ces hommes et même ces enfants qui traversent coûte que coûte la Méditerranée. Le Parlement européen a voté une résolution<sup>7</sup> qui rappelle une fois encore leurs obligations aux États membres notamment en termes de sauvetage en mer, de non refoulement des demandeurs d'asile, d'accueil des réfugiés, ainsi que la nécessité d'ouvrir plus largement les « voies de l'immigration légale ».

Mais du côté des États membres, au-delà de quelques belles déclarations, rien ne semble bouger bien au contraire, comme en témoigne le Conseil des ministres de l'Intérieur qui s'est tenu quelques jours après le drame et où l'on a vu les États membres se cramponner à leur subsidiarité plutôt que de chercher à trouver réellement des solutions. Ils s'apprêteraient même à refuser le projet de Règlement proposé par la Commission en cours d'examen au Parlement européen sur le sauvetage en mer<sup>8</sup>. Un comble...

### **Vers d'autres politiques européennes en matière migratoire**

Au moment où l'extrême droite fait des ravages, où dans plusieurs pays les partis de la droite classique flirtent plus ou moins ouvertement avec ces partis ouvertement xénophobes, la gauche européenne doit plus que jamais s'appuyer sur ses valeurs pour faire front.

Lampedusa est devenu un symbole de l'échec de l'Europe forteresse ; la politique de verrouillage des frontières est inefficace, coûteuse et mortifère. Elle ne fait que pousser les migrants à prendre de plus en plus de risques.

Le repli sur soi ne mène à rien ; il est même contraire aux intérêts de la grande majorité des pays de l'UE qui sont confrontés à des problèmes démographiques croissants et à de plus en plus de secteurs d'emplois sous tension.

Alors oui, des politiques de solidarité sont nécessaires, d'abord entre les États-membres mais aussi vis-à-vis des pays tiers d'où ces populations viennent ou par lesquels elles transitent.

Cela veut dire revoir fondamentalement les politiques migratoires, à commencer par le mécanisme de Dublin <sup>9</sup> et la révision de la directive « retour » qui est d'ailleurs à l'ordre du jour. Cela veut dire mettre en place des politiques de solidarité entre les États membres qui ne soient pas seulement financières. Cela veut dire cesser de faire des pays voisins les gendarmes de l'UE et notamment refuser tout accord de réadmission avec des pays qui ne respectent pas les droits des migrants, Maroc inclus.

Cela veut dire obliger les États membres à remplir leurs obligations internationales notamment en matière de sauvetage en mer et de droit d'asile, mais aussi en menant campagne pour qu'ils signent enfin la convention de l'ONU sur les travailleurs migrants. À ce jour, aucun État de l'UE ne l'a fait.

Cela veut dire tendre la main à ces hommes, ces femmes, ces enfants qui fuient la misère, les conflits ou les changements climatiques contre lesquels les pays les plus riches se montrent incapables de proposer la moindre mesure efficace alors qu'ils sont les principaux responsables de la situation et qu'ils sont ceux qui ont les moyens d'agir.

Cela veut dire avoir des politiques respectueuses des droits de l'homme, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE, et oser dire que tous ceux qui travaillent ici doivent être régularisés, qu'il faut cesser d'expulser des enfants scolarisés et cesser de les séparer de leurs familles comme vient de le faire le gouvernement français avec les jeunes Khatchik et Leonarda.

Avant même de défendre la liberté de circulation des personnes, nous pouvons faire preuve de pragmatisme et demander d'abord le respect du droit à l'éducation, à la santé, au travail et le droit de vivre en famille. Demander le respect des droits des migrants en ce domaine, c'est se battre pour tous ceux et toutes celles qui vivent sur notre territoire dans des conditions contraires aux droits les plus fondamentaux.

L'Europe que nous voulons est une Europe démocratique, respectueuse des droits, ouverte sur le monde, capable de solidarité et non une Europe repliée sur elle-même et sur sa population vieillissante. C'est bien une autre Europe qu'il s'agit de construire, non pas une Europe nostalgique de son passé mais une Europe tournée sur l'avenir ; une Europe qui au lieu d'être obnubilée par son rang dans le monde soit capable de construire d'autres relations avec les autres pays du monde que celles qui sont issues du colonialisme ; une Europe qui se préoccupe des intérêts des peuples, ici et là-bas, et non seulement de ceux de « ses » entreprises. La question des migrants et des relations avec les

pays dont ils sont les ressortissants est au cœur de cette autre Europe que nous voulons construire. ■

## Notes

- 1) Les sommes envoyées par les migrants dans leur pays d'origine sont trois fois supérieures à l'aide au développement.
- 2) Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, François Crépeau. A/HRC/23/46. 24 avril 2013.
- 3) Et ce, pour des raisons pour le moins diverses, certains États, et notamment les pays scandinaves, étant peu férus de droit écrit en ce domaine afin de respecter l'indépendance des magistrats.
- 4) Voir notamment la validation par le Parlement européen de tous les accords de réadmission de l'UE avec les pays tiers qui lui sont soumis en échange d'hypothétiques libéralisations de visas pour les ressortissants de ces pays.
- 5) Voir la récente législation adoptée en Hongrie.
- 6) Voir à ce sujet, l'excellente analyse de la CIMADE : <http://www.lacimade.org/nouvelles/4472-L-asil-europ-en-en-sous-r-gime-commun->
- 7) <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2013-0448&language=FR&ring=P7-RC-2013-0474>
- 8) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0197:FIN:FR:PDF>
- 9) La révision opérée en juin dernier est un pis-aller. Elle ne modifie pas fondamentalement les choses en raison de l'opposition des États membres une fois encore – voir note CIMADE (4).